

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 31 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit et le trente et un mai, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H10 en présence de :

**PRESENTS** : Messieurs E. FARGIER, A. LOYET (+procuration de A. BENET), M. BOUSCHON, P. GAILLARD (+procuration de F. DUMAS), S. CIVIER, G. JALADE, A. BASTIDE, B. PERRUSSET (+procuration de G. FANGIER), P. MAISONNEUVE, R. THIOILLIERE, JC. COURT, L. BUFFET, JY. PONTHER, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY (+procuration de D. BERAL), J. SOUBEYRAND, R. ROURESSOL, J. LE BELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, A. LACOSTE (+procuration de B. MEISS), S. REYNIER, M. CHAZE, J. SARTRE, P. LAVIALLE, JC. FLORY, M. CEYSSON, R. LACROTTE, M. TOURVIELHE (+procuration de C. GARCIA),  
Mesdames R. DUPLAN, M. ALLAMEL (+procuration F. NOGIER), MN. DURAND (+procuration de J. DURIEU), P. ROUX, C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN, D. CHARITA

Nombre de conseillers

En exercice : 55  
Présents : 40  
Procurations : 8  
Votants : 48  
Absents : 7

Date de convocation : 25/05/2018

**Absents** : Messieurs JP. LARDY, A. CHIRAUSSSEL  
F. JOUFFRE, P. MANENT et Mesdames M.  
DUBOIS, C. FAURE et N. BARACAND

**En présence des suppléants non votants** :  
Messieurs C. BOUTONNET

**Secrétaire de séance** : Monsieur S. CIVIER

**Objet** : Bâtiment sis 18 avenue du Vinobre à Saint Sernin -transfert et prorogation du permis de construire

Le Président rappelle que suite à la fusion des communautés de communes du Pays d'Aubenas-Vals et du Vinobre, l'ensemble de leurs biens a été transféré à la communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

Un permis de construire n° PC 007 296 15 D0010 a été délivré le 16 novembre 2015 à la communauté de communes du Vinobre pour réaménager et agrandir les locaux sis 18 avenue du Vinobre à Saint Sernin. Ce permis n'a pas encore été réalisé mais il deviendra caduc le 16 novembre 2018. Aussi dans l'attente d'une décision quant à la nécessité de réaliser ces travaux et afin de ne pas perdre le bénéfice de ce permis de construire, il est opportun de procéder d'une part à son transfert à la communauté de communes du Bassin d'Aubenas et d'autre part d'en demander la prorogation, qui pour rappel peut être demandée 2 fois pour une année à chaque fois.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'autoriser le Président à déposer tous documents permettant d'obtenir le transfert au nom de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas et la prorogation du permis de construire n° PC 007 296 15 D0010 délivré le 16 novembre 2015 pour le réaménagement et l'extension du bâtiment sis 18 avenue du Vinobre à Saint Sernin.

« Certifié exécutoire compte tenu de la télé  
transmission en Sous-Préfecture de  
Largentière le 06 JUIN 2018

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 5 juin 2018  
Le Président,  
Louis BUFFET

